



Traité Avoda Zara

Michna 10 - Chapitre 3

כִּיצַד מִבְטְלָה?
קִרְסִים וְזֵדִים,
בֵּטֵל מִמֶּנָּה מִקֵּל אוֹ שֶׁרְבִיט,
אֶפְלוּ עָלֶיהָ,
הֲרִי זוּ בִטְלָה.
שְׁפִיָּה לְצִרְכָּהּ, אֲסוּרָה;
וְשֵׁלָא לְצִרְכָּהּ, מִתְּרַת.

Comment annule-t-on [l'idole adorée en un arbre] ? Si [l'idolâtre] a enlevé [de l'arbre] des branches sèches ou des branches vertes, ou s'il en a découpé un bâton, ou un sceptre, fût-ce seulement une feuille, [l'idole] se trouve annulée. Si c'est un émondage qui doit lui profiter, [l'arbre] est interdit. Si cet émondage a été effectué sans profit [pour l'arbre], [l'arbre] est permis.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions